



Ville de Mèze

N°413

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisation d'ouverture de la manifestation FESTIVAL DE THAU 2023

LE MAIRE DE MÈZE

Vu le code général des collectivités territoriales L2212-2,

Vu les attestations des bureaux de contrôle relatives notamment aux structures et aux installations électriques

CONSIDERANT la visite du site et sa conformité aux obligations en matière d'évacuation du public.

ARRÊTE

Article 1 : Mme TEYSSIER Monique, Présidente de l'Association JazzaMèze, organisatrice du Festival de Thau, est autorisée à ouvrir la manifestation au public sur le site de l'aire des festivités, parking des Tonneliers à Mèze, à compter du jeudi 20 juillet 2023 à 18h00 et jusqu'au dimanche 23 juillet 2023 à 2h00.

Article 2 : M. le Directeur Général de la Ville de Mèze, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant du centre de secours du SDIS de Mèze, Monsieur le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	20.07.23
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	20.07.23
Acte publié, affiché et notifié le	20.07.23
ACTE EXECUTOIRE	

Mèze, le 20/07/23

Séraphin PARRA

**Maire-adjoint délégué
à la sécurité publique**

